

**DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°2
AU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UN
RESEAU DE CHAUFFAGE – VENTILATION AU R+1 DE
L'HOTEL DE VILLE – PT20058**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2194-2 du Code de la commande publique,

Vu la décision n° 2020-398 du 27 novembre 2020 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'installation d'un réseau de chauffage – ventilation au R+1 de l'Hôtel de Ville – PT20058 avec la société EFFET D'O (62160),

Vu la décision n° 2021-67 du 17 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n°1 portant sur la modification du système de ventilation prévu initialement au marché,

Considérant la mise à l'arrêt du chantier le 11 avril 2021 afin de déterminer le devenir exact des locaux, et la reprise du chantier que courant 2024, après validation du projet d'occupation,

Considérant que les locaux initialement prévus ont été modifiés en superficie, en cloisonnement et en destination ; que les réseaux passés en 2021, ont dû être revus pour s'adapter au nouveau projet : dépose de gaines, installations de nouvelles gaines, changement de diffuseurs pour s'harmoniser avec le faux plafond posé, reprise des notes de calculs suite au changement de destination ; que par conséquent il s'avère nécessaire d'établir un avenant afin de prendre en compte l'ensemble des modifications

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché de travaux d'installation d'un réseau de chauffage – ventilation au R+1 de l'Hôtel de Ville avec la société EFFET D'O, dont le siège social se situe au boulevard de Rouen – PA de la Croisée – 62 160 AIX NOULETTE

L'évolution financière du marché est la suivante :

Montant initial : **69 360 € HT**

Montant de l'avenant n°1 : - **4 210,00 € HT**

Montant de l'avenant n°2 : **4 248,68 € HT** décomposé comme suit :

- Dépose des réseaux de gaines obsolètes : 1 241,46 € HT
- Fourniture et pose de nouveaux diffuseurs : 664,60 € HT
- Modification en gaines en faux plafond y compris calorifuges : 1 906,04 € HT
- Etudes complémentaire avec modification de débit : 436,58 € HT

Le montant des prestations des avenants n°1 et n°2 augmentent de **38,68 € HT** le montant initial du marché, soit une évolution de 0,06% (arrondi au supérieur au 0,01 près).

Le montant du marché est donc porté à **69 398.68 € HT**.

ARTICLE 2 : Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes, le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 23/08/2024

**Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire,**



Pierre MAZURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Mazure".